***Devenez acteur du développement de votre commune !***

### Le budget participatif, qu’est-ce que c’est ?

La commune de Mâlain lance une initiative démocratique car « on ne peut pas penser à tout » et « qu’à plusieurs, on est meilleurs ! ».

L’idée : permettre aux habitants de Mâlain de proposer et voter des projets d’intérêt général pour améliorer leur cadre de vie.

L’objectif : impliquer davantage les habitants dans la vie de leur village et leur permettre d’en être aussi les acteurs.

### Qui peut participer ?

* **Tous les habitants** de Mâlain (excepté les élus municipaux), sans limite d’âge, peuvent proposer et voter pour des projets (les moins de 16 ans doivent avoir l’accord parental).
* **Un** seul projet peut être soumis **par habitant.**
* Les **projets collectifs** (associations, groupes d’habitants) doivent être soumis par un **référent unique**.

### Quels types de projets peuvent être proposés ?

* **Localisés à Mâlain** et relever des **compétences de la commune**.
* **Viser à améliorer le cadre de vie, renforcer le lien social**… respectant l’environnement et répondant à l’intérêt général.
* Il relève de l’**Investissements** c’est-à-dire de l’achat de matériel, travaux, etc…. Sans générer de coûts de fonctionnement ou de personnel supplémentaires.
* **Les projets accessibles gratuitement**, non commerciaux, non discriminatoires et réalisables en un an.

### Quel montant ?

Une enveloppe dédiée **de 5 000 €** au budget de la commune est prévue pour financer le ou les projets retenus dès 2025.

### Phases de mise en place

1. **Jusqu’à fin février : dépôt des projets** (envoi par mail ou dépôt papier en mairie).
2. **Mars : présélection des dossiers** par les élus municipaux et **étude de faisabilité** : analyse technique, financière et juridique des projets.
3. **Avril : vote.** Chaque habitant peut voter pour deux projets, classés par ordre de préférence.
4. **Mai : communication des résultats.**
5. **Mise en œuvre** **dans la foulée** : le ou les projets lauréats seront réalisés avec l’implication des porteurs de projets et des services municipaux.